

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 60 (1922)  
**Heft:** 5

**Artikel:** En police correctionnelle  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-216995>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :

Imprimerie PACHE-VARIDEL & BROU, Lausanne  
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS

Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—  
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

## ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



INVITEZ VOS DAMES !

**N**ous sommes, pourquoi danse-t-on ? Il y a quelques années, pareille question n'eût pas été posée. On dansait pour son agrément, pour se divertir. Et cela se voyait. Les visages, souriants, reflétaient le contentement des danseurs.

On dansait alors la valse, la polka, la mazurka, la schottish, le galop, le quadrille, les « lanciers ». Aujourd'hui, on danse le tango, le two-step, le on-step, le jass-band, le fox-trott, etc., toutes danses nouvelles, dites « modernes », qui ne manquent certes ni de charme ni d'élegance et qui ont sur les anciennes l'avantage précieux d'être beaucoup moins fatigantes. On ne voit plus de ces danseurs essoufflés ou qui, atteints de « tournis », se précipitent sur un sofa ou dans un fauteuil pour éviter une chute assurée et ridicule. Cela n'était pas toujours très conforme aux règles de la « callisthénie », toute de grâce, de souplesse et de maintien. Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à reprendre chez les fervents des danses modernes ? Certains mouvements, certains déhanchements, certains secouements — le mot est exact, mais peu usité — ne relèvent guère de l'esthétique. Ils sont même quelque peu grotesques. Au reste, un professeur nous affirmait que ces manifestations, dont leurs familiers semblent être très fiers, sont tout-à-fait étrangères aux règles des danses nouvelles, qui, tout comme les anciennes, doivent surtout se caractériser par la grâce et la... simplicité.

Mais ce n'est pas à cela que nous voulons nous arrêter : il y a de bons et de mauvais danseurs. Evidemment, les faiseurs de contorsions ne sont pas dans les premiers. C'est leur affaire.

Non, ce qui nous frappe particulièrement dans les salles de bal, c'est l'air solennel, triste, sombre même, des danseuses et danseurs ; on dirait des portes de prison ; c'est leur air préoccupé de n'aller pas manquer un pas ou d'en faire un de trop, d'allonger ou de trop écourter le mouvement. Vrai, on ne se douterait pas qu'ils sont là pour leur plaisir personnel et commun, mais bien plutôt pour la galerie. Ne vaudrait-il pas mieux, cent fois, risquer un faux pas pour garder le sourire et l'œil pétillant ?...

Il y a autre chose encore qui prive les bals d'aujourd'hui d'un élément de gaîté : danseuses et danseurs sont par trop fidèles l'un à l'autre ; ils ne « décollent » pas assez, pour employer l'expression même d'un professeur. Jadis, avec les anciennes danses, on changeait souvent de dame, en tout bien tout honneur, et ces mutations donnaient de l'entrain. Allons, la roucoucade à perpétuité, ça devient monotone.

Ah ! que les bals de jadis étaient plus gais. Ils n'en étaient ni moins corrects ni moins gracieux. Et nous sommes sûrs que les danses modernes ne perdraient rien, au contraire, à un peu plus d'abandon, à un peu plus de bonne joie. Quoi donc, serait-ce encore la guerre et l'impitoyable crise qui jettent un voile gris sur les « dances » modernes ?

Allons, jeunes gens, souriants, comme devant le photographe, mais d'un sourire moins conventionnel que celui qu'exige l'appareil, souriants du sourire de la bonne, de la franche gaîté. Que diable ! on danse pour s'amuser et oublier un moment les tracas de la vie pour oublier aussi que, par ce dur temps, il en est combien qui se plaignent, hélas ! de ne pouvoir « tourner ».

Tournez, glissez, la danse vous appelle...

J. M.



## ONNA CHÉRE DÈ MINISTRÈ

**L**a municipalité d'on veladzo proutso dão Tsalaet à Gobet avâi décidâ de férè carrena l'église qu'avâi tot bounameint on piliantsi dè terra grassa bin damâie. Peindeint qu'on fasâi clia reparachon, lo prêdro sé fasâi dein la grandze dão syndico. On avâi eimpronta la fusta aô carbatier po férè onna chére, et lo menistrè prédzivé du déssus clia bossetta.

La grandze étaî ppleina dé mondo et lo menistrè dévesâvè adrâi bin. L'ao desâi :

— Ne faut pas avâi tant d'orguet; quand même vo n'êtes que dâi paisans, ne fâ rein, vo z'êtes atant que dâi monsus; ka cliaô que sant bas su la terra saront hiauts dein lo ciè, et cliaô que sant hiauts sur la terra saront bas dein lo ciè.

Ma fâi, dein lo momeint yô desâi que cliaô qu'êtions hiauts sariuns abaissi... crac... lo fond dè la fusta s'épellié et lo pourro menistrè s'infonce dein lo bosset. Lé dzeins tot épouâiris coumeincivont d'za à s'ein alla, mâ lo menistrè sé mette à crâi du lo fond dè la fusta :

— Hé ! lè z'amis, arrêtâ ! arrêtâ ; né pas fini, vo deri lo resto pé lo perte dão bondon.

D'on coup dé poein ye fe parti lo bondon que chaôta su lè mans dão régent et que fe tsezi son chaumo, et lo menistrè fineec son prêdro.

C.-C. Dénéréaz.

EN POLICE CORRECTIONNELLE. — Prévenu ! Pourquoi volez-vous comme cela ?

— Monsieur le président, je ne connais pas d'autre manière.

MOITIÉ MAL. — Une brave femme se plaint de son mari :

— Ce monstre-là, dit-elle, passe tout son temps au cabaret.

— C'est indigne !

— Si encore il m'y menait !

A L'EXAMEN. — Qu'est-ce qu'une rivière dormante ?

— C'est une rivière qui ne sort pas de son lit.

## LES NOTAIRES

**L**A lecture de l'intéressant article du *Coniteur* sur l'origine des notaires nous incite à lui envoyer les lignes suivantes.

Les notes ou abréviations latines en usage pour reproduire les discours, les dépositions devant les tribunaux, étaient enseignées à l'école. Elles se composaient de milliers de signes arbitraires qu'il fallait apprendre par cœur. Tout lettré les connaissait. Eginhard, l'auteur de la *Vie de Charlemagne*, fut un notaire attritâ du grand monarque, dont il devint, selon la légende, le gendre dans des circonstances qui rappellent de loin certains épisodes de *Tristan et Iseult*, ou simplement la pièce de *Miss Helyett* !

Eginhard s'était pris de passion pour Emma, fille de Charlemagne, qui le lui rendait. Les deux amoureux usèrent d'un stratagème. Le jeune homme avait pénétré secrètement, de nuit, dans la chambre de la jeune fille, sous prétexte d'un message urgent du roi à lui communiquer. Au point du jour, Eginhard, au moment de repartir, s'aperçut que, pendant la nuit, la neige est tombée... Comment faire ? La trace des pas d'un homme donnera l'éveil. Emma prend son amoureux sur ses épaules ; une fois son précieux fardeau déposé en lieu sûr, elle revient, remet ses pieds sur la trace de ses pas. Malheureusement, le hasard avait voulu que, cette nuit-là, Charlemagne fut atteint d'insomnie. Il assista, ahuri, à toute la scène. Eginhard, saisi de remords, demanda, à son maître, sa démission. Une réunion des grands du palais fut convoquée. Charlemagne exposa les faits qui seraient de se produire et, après avoir entendu des avis divergents sur la solution que comportait cette affaire, finit par se persuader que la Providence, en permettant l' entrevue de sa fille avec son notaire, indiquait clairement qu'il fallait les unir. Ce qui fut fait.

L'usage des notes disparut lors des invasions des barbares. Elles ne furent d'ailleurs pas adaptées à la langue romane, issue du latin vulgaire. Mais si les notes furent abandonnées, en revanche, la fonction et les fonctionnaires devaient subsister. Les notaires recoururent à l'écriture ordinaire, emploieront les abréviations du moyen-âge que les cours de paléographie enseignent. Ils montraient pourtant fort peu de hâte pour apposer leur signature au bas des actes. Les floritures des notaires d'autrefois témoignent du temps dont ils disposaient. Aujourd'hui, ils sont beaucoup plus affairés.

Les notes font partie de l'histoire de la sténographie. Tiron, affranchi de Cicéron, sténographiait les discours du Sénat romain ; il passe même pour l'un des principaux auteurs de ce système, appelé les notes *tironiennes*. Déjà à ce moment, il y avait des équipes de sténographes qui, dans une séance parlementaire, se divisaient entre eux la besogne. L'écriture ordinaire avait des abréviations, dont le procédé subsiste encore : au lieu d'écrire *Senatus populus romanus*, on se bornait à S. P. R., comme au lieu de : « Ce qu'il fallait démontrer », on écrit C. Q. F. D.

Dans les actes des martyrs, on cite Cassien, devenu St. Cassien. Après avoir été condamné à mort, il subit les pires avanies de ses élèves, armés des stylets avec lesquels ils écrivaient sur des tablettes de cire. Comme l'infortuné pédagogue essayait de